



Premier, le 23 octobre 2023

Préavis municipal no 201 pour le conseil du 7 décembre 2023 - Budget 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

I - Preamble

Le projet de budget pour l'année 2024 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2023. Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

Les charges sont estimées à fr. 1'154'191.--

Les produits sont estimés à fr. 1'116'480.--

Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de fr. 37'711.--

Il s'agit du dernier budget qui vous est présenté sous cette forme. Dès l'an prochain, il le sera au format MCH2.

II. Quelques remarques particulières

Chapitre 11 - administration

Avec l'entrée en fonction de Mme Josiane Arnaud en qualité de secrétaire municipale et contrôle des habitants dès le 1^{er} septembre 2023, de nouveaux contrats ont été établis tant pour elle que pour la boursière en place. Les salaires bruts ont été augmentés, mais désormais le personnel paie sa part d'AVS (au final même salaire net, raison de la diminution du poste 11.303). Les cotisations LPP à charge de l'employeur sont désormais séparées (11.301.1). Il faut également prévoir quelques journées de formation pour notre nouvelle secrétaire (C. 11.306).

Le passage informatique à MCH2 a été devisé par notre prestataire Ofisa à env. fr. 8'100.- réparti sur 3 ans, raison de l'augmentation du poste (11.3185).

Comme déjà annoncé, notre commune soutient financièrement de 2022 à 2026 le jardin d'enfants Imagine à Vaulion par un don annuel de fr. 1'200.- (11.365).

Chapitre 21 - Impôts

La simulation du calcul des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques prévoit une stabilité des rentrées. Pour rappel le taux d'imposition est maintenu à 79.50 de l'impôt cantonal de base.

Chapitre 22 - Service financier

Un emprunt Postfinance (0.88 %) arrivera à terme au 30 septembre 2024. Le taux de son renouvellement a été estimé à 3 %, par prudence.

Déficit ligne de bus (22.3512) : charge cantonale imposée.

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) est toujours favorable à notre commune.

Préavis 201 – budget 2024

Cependant, au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.

Chapitre 31 - terrain

Nouveau compte utilisé pour le revenu des terrains : 31.427 - patrimoine administratif (au lieu de 31.423 utilisé de manière erronée).

Chapitre 32 - forêts

Comme chaque année, le budget des forêts présente un déficit ; rappelons que les éventuels déficits de ce poste sont partiellement absorbés par les contributions du fonds de péréquation «forêts» (22.452.3).

Chapitre 35 - Bâtiments communaux

Collège :

Il n'y a pas de travaux spécifiques prévus, cependant un montant a été budgété pour les entretiens courants et imprévus liés à tout propriétaire d'immeuble.

Dès le 1^{er} octobre 2023, après quelques mois de vacance, tous les appartements sont désormais à nouveau loués ;

Le prix de kwh pour le chauffage à distance est passé à 15 ct/kwh dès 2023.

Tous les investissements liés au collège sont amortis ;

Tirage :

La conciergerie et prise des réservations a été attribuée dès le 1^{er} mars 2023 à l'entreprise PluriServices (M. Castro) au prix de fr. 185.- net par mois (charges sociales et assurances payées par leur soin).

Chapitre 43 - routes

De nouveaux marquage sont budgétés pour un devis d'env. fr. 5'000.-. Le solde est prévu pour les entretiens courants de divers tronçons routiers (y.c. éparage des routes et chemins communaux, curage des sacs, nettoyage des grilles, etc).

Chapitre 44 - cimetière

Dès avril 2023, c'est l'entreprise Rochat Paysages à Juriens qui s'occupe de l'entretien du cimetière pour un contrat d'entretien forfaitaire de fr. 1'700.- par année.

Chapitre 45 - ordures ménagères

Les charges 2024 sont calculées au plus près de la réalité de 2023.

Les bennes de papier-carton nous sont facturées à 50.-/to à cause de cartons à pizza et autres bouteilles PET négligemment déposés dans la benne, au lieu de nous rapporter 10.- ou 20.-/to. Trois bonbonnes de gaz ont également été trouvées dans la benne de ferraille.

Pour rappel, afin que notre déchetterie soit le plus rentable possible, il est de la responsabilité de chacun de faire un juste tri de ses déchets ! Le responsable de la déchetterie se tient toujours à disposition pour vous aider.

Chapitre 46 - épuration

Le budget de l'AIVN à Croy est stable (46.352) et a d'ores et déjà été validé par le conseil intercommunal.

Pour 2024, le prix du m3 épuré restera inchangé pour les citoyens à fr. 2.70 le m3. Le revenu a été estimé sur une moyenne de 11'500 m3 épurés.

Comme pour le dicastère 81 (eau potable), le dicastère 46 reste déficitaire alors que, selon la loi, il devrait s'équilibrer. Dès l'année 2025, avec l'introduction de MCH2, l'équilibre sera impératif.

Préavis 201 – budget 2024

BUDGET 2024		Charges	Revenus
Part à l'AIVN	Env. 11'500 m3	27'500.00	
Entretien réseau "interne"		5'000.00	
Amortissement obligatoire		19'150.00	
Taxe de raccordement			5'000.00
Taxe d'épuration	actuel fr. 2.70 sans changement		31'000.00
Taxe entretien collecteurs EU			2'300.00
Taxe entretien collecteurs EC			2'100.00
		51'650.00	40'400.00
Déficit			11'250.00

Au vu du budget 2024, afin de couvrir entièrement les charges du dicastère de l'épuration, il faudrait augmenter le prix de l'épuration à fr. 3.70/m3 ou tripler les taxes EC et EU.

Chapitre 50 - Administration des écoles

Notre commune compte toujours 37 enfants scolarisés. Notons que 26 % de la facture est dédiée aux frais de transport. Le budget de l'AsCoVaBaNo a été accepté par les délégués au conseil intercommunal.

Chapitre 7 - sécurité sociale

Pour l'accueil des petits enfants (Ajoval) (72.352), le calcul se base pour moitié sur le nombre d'habitants et pour l'autre moitié sur les heures estimées d'utilisation par les enfants. Dans le cas de l'UAPE à Romainmôtier (enfants scolarisés), le calcul est de 25 % sur le nombre d'habitants et 75 % sur les heures d'utilisation. Les estimations de ces postes sont encore en forte augmentation, due à un grand nombre d'enfants de Premier recourant à ces services.

Chapitre 81 - service industriel

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'AIMS a repris l'entier de l'eau des captages jusqu'aux entrées des villages, ainsi que tous les frais qui s'y rapportent. Seul l'entretien du réseau interne reste à charge des communes. Le budget de l'AIMS 2024, *qui n'a à ce jour pas encore été validé*, prévoit l'augmentation du prix de vente de l'eau aux communes de fr. 2.10 à fr. 2.60 (+ 50ct/m3). La taxe d'abonnement à payer à l'AIMS de fr. 35.- par habitant est maintenue, sans changement (81.352). En résumé, pour 2024, nous prévoyons d'appliquer les tarifs suivants ;

- taxe d'unité de logement à fr. 160.- par UDL ;
- prix de vente de l'eau : fr. 2.70/m3
- location de compteurs : inchangée ;

sous réserve de l'approbation par le surveillant des prix

BUDGET 2024		Charges	Revenus
Achat d'eau		50'300.00	
Abonnement Source Mercier	240 hab. à 35.-	8'400.00	
Entretien réseau "interne"		8'000.00	
Amortissement obligatoire		20'650.00	
Achat et réparations de compteurs		2'000.00	
Vente d'eau			52'800.00
Location compteurs	inchangé		6'500.00
Taxe unité logement			30'000.00
		89'350.00	89'300.00
Déficit			50.00

Préavis 201 – budget 2024

Dès l'année 2025, avec l'introduction de MCH2, l'équilibre de ce dicastère sera impératif.

III. Commentaires

Les perspectives s'annoncent compliquées (nouvelle péréquation et financement de la construction d'un nouveau collège, entre autres) ; nous avons tenté de maîtriser les charges afin de maintenir un bon état d'entretien du patrimoine communal, d'assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population, tout en tenant des charges impératives dont les montants sont très importants (cohésion sociale, réforme policière, déficit ligne de bus, école, UAPE et Ajoval - accueil des enfants....).

D'autre part, les amortissements obligatoires des investissements s'élèvent à fr. 82'500.-- répartis dans les différents postes du budget.

IV. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 7 décembre 2023 ;
- Il a été soumis à la commission gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Art. 1 : accepter le budget 2024 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de Fr. 37711.--.

Municipalité de Premier
Le Syndic La Secrétaire
Etienne Candaux Josiane Arnaud



Annexes : budget 2024 détaillé.